

# RÈGLEMENT

## CONCOURS PHOTO GRAND EST 2022

### « CAPTURE TON PATRIMOINE INDUSTRIEL »



#### ■ CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS

Le concours est gratuit et ouvert à tous à partir de 12 ans\*.  
Il comprend deux catégories : 12-17 ans et 18 et plus.

Le principe de ce concours est de prendre 1 photographie, couleur ou noir et blanc, représentant le patrimoine industriel, d'hier ou d'aujourd'hui, en région Grand Est et de l'accompagner d'un court texte explicatif.

Le patrimoine industriel de la région est varié (automobile, métallurgie, textile, agro-alimentaire, chimie...) et il ne se limite pas aux bâtiments et aux sites industriels désaffectés. La région Grand Est regorge de patrimoines industriels en activité. Les angles d'approche sont nombreux : machines, ateliers, usines, lieux de vie, travailleurs,...

Une seule photo par participant est acceptée.

#### ■ CONTRAINTES TECHNIQUES ET DIRECTIVES NUMÉRIQUES

- La photographie devra être accompagnée d'un titre (moins de 7 mots) et d'un texte court (de 30 à 50 mots) motivant le choix du sujet.
- La photographie devra être envoyée au format « TIFF », « JPEG » ou « PNG » en pièce jointe d'un mail (pour les fichiers lourds il est recommandé d'utiliser une plateforme d'envoi telle que Wetransfer, Smash, TransferNow...).
- La taille de la photo devra être d'au moins 3000 pixels pour le côté le plus long de la photo, résolution minimum 72 dpi.
- Tous les formats (horizontal, vertical, carré ou panoramique) sont acceptés.
- Le nom du fichier devra être sous la forme « titre-nom-prénom.jpg ».

#### ■ MODALITÉS DE PARTICIPATION

Le participant affirme que la photographie qu'il présente est son œuvre originale. Si la photographie représente des personnes, le participant devra avoir obtenu préalablement leur autorisation écrite (ou celle du représentant légal pour les mineurs).

Les dossiers de participation seront à adresser jusqu'au 15 mai 2022 minuit, à l'Institut Mondial d'Art de la Jeunesse - Centre pour l'UNESCO, par mail à : [photo@centre-unesco-troyes.org](mailto:photo@centre-unesco-troyes.org)

Le corps du mail comprendra :

- La photographie au bon format
- L'étiquette d'identification

Un mail de confirmation sera envoyé à chaque participant pour valider sa participation.

\*Pour la participation des mineurs, il est également demandé une autorisation signée du représentant légal (parent ou tuteur) à joindre à l'envoi de la photographie.

Les dossiers ne respectant pas strictement les conditions de participation seront éliminés. Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute photographie :

- ne respectant pas le thème du concours
- dont la qualité technique serait jugée insuffisante pour être exploitée (qualité/netteté/éclairage)
- vulgaire
- diffamatoire
- en contradiction avec les lois en vigueur
- contraire aux bonnes mœurs et/ou à l'ordre public
- faisant appel à la haine raciale
- violant de quelque manière que ce soit les droits d'un tiers et notamment les droits de la personnalité (nom, image etc...).

## ■ RÉSULTATS ET REMISES DES PRIX

Les résultats du concours et les photos gagnantes seront publiés en septembre 2022, au minima sur la page Facebook et Instagram du concours ainsi que sur les pages des organisateurs :

<https://www.facebook.com/ImajUnescoTroyes>

<https://www.facebook.com/andra.france/>

[https://twitter.com/Andra\\_Aube](https://twitter.com/Andra_Aube) et [https://twitter.com/Andra\\_CMHM](https://twitter.com/Andra_CMHM)

A l'issue de la délibération du jury, une cérémonie de remise des prix sera organisée. La date et le lieu de celle-ci seront communiqués ultérieurement.

Un mail d'invitation sera envoyé aux participants.

Pour chaque catégorie, seront décernés :

• 1<sup>er</sup> prix : 300€

• 2<sup>ème</sup> prix : 200€

• 3<sup>ème</sup> prix : 100€

Le jury est souverain dans le choix des présélections et des lauréats.

Dans le cas où un gagnant ne pourrait se rendre à la remise des prix, il lui sera possible de retirer son prix au siège de l'Institut Mondial d'Art de la Jeunesse - Centre pour l'UNESCO, ou bien il lui sera expédié, sous un délai d'un mois après la remise officielle.\*\*

\*\* Dans ce cadre, les organisateurs ne pourront pas être tenus responsables en cas de perte, vol ou dégradation du colis lors de l'envoi de celui-ci.

## ■ DROIT D'AUTEUR ET EXPLOITATION DES PHOTOGRAPHIES

Les photographies reçues, primées ou non, sont susceptibles d'être exposées lors d'événements organisés par l'Andra ou IMAJ-Centre pour l'UNESCO.

L'auteur d'une photographie sélectionnée ou lauréate autorise les organisateurs à reproduire et à diffuser son œuvre dans le monde entier, sous toute forme, par tous moyens et sur tous supports tant actuels que futurs, pour la promotion, information et/ou communication du concours. La photographie sera toujours accompagnée du nom de l'auteur.\*\*\*

\*\*\*Chaque participant reconnaît être conscient que la diffusion de sa photographie par les organisateurs offre à des tiers l'opportunité de la rediffuser et ce sans que cette rediffusion représente un non-respect des organisateurs du présent règlement.

L'Institut Mondial d'Art de la Jeunesse - Centre pour l'UNESCO s'engage à conserver toutes participations du concours « Capture ton patrimoine industriel » 2022.

Le fait de participer au concours implique l'accord sans réserve des participants et de leurs représentants aux clauses de ce règlement.